

Res. 35369-39/29

CONVENTION NATIONALE.

A D R E S S E

DU PREMIER BATAILLON

D E L A C O R R È Z E

A U X R E P R É S E N T A N S

D E L A R É P U B I Q U E F R A N Ç A I S E

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION, ET ENVOYÉE  
AUX 84 DÉPARTEMENTS ET AUX ARMÉES.



Bartenheim, le 8 Décembre 1792 ;  
l'an 1<sup>er</sup>. de la République Française.

CITOYENS-REPRÉSENTANS, salut :

Nous venons de recevoir l'Adresse que vous avez  
envoyée aux bataillons de volontaires nationaux. La  
conduite de ceux qui ont pu donner lieu à ce dernier  
moyen que vous venez d'employer pour rappeler à

A

chaque citoyen-soldat les devoirs sacrés que lui impose l'attitude actuelle de votre République , est si peu conforme aux sentimens que professe le premier bataillon de la Corrèze , qu'il ne lui a pas été possible de garder le silence sur leur compte : et c'est au nom du bien public , Représentans , que nous vous demandons de prononcer sur le sort de tous les citoyens-soldats qui oseroient , dans l'état actuel des choses , manifester le desir de profiter de la loi qui permet aux volontaires nationaux de se retirer chez eux au premier décembre de chaque année ; époque à laquelle la campagne sera censée finie.

Quant à nous , nous ne les considérerons et ne les traiterons que comme lâches et traîtres à la Patrie.

C'est dans ces sentimens , Représentans , que les soldats républicains du premier bataillon de la Corrèze vous jurent , sur leur honneur , et les armes que vous leur avez confiées , de ne vous les rendre que lorsqu'ils auront rempli envers leur patrie et l'humanité , la tâche que leur impose la justice de la cause sacrée pour la défense de laquelle ils se sont armés ; que lorsqu'enfin il n'existera plus de tyrans sur la terre , et que nous aurons forcé nos ennemis de devenir libres comme nous.

Suivent les signatures , au nombre de cent vingt-quatre.




---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.